

REGLEMENT COMPLET
JEU CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT
REMBOURSEMENT D'UNE COMMANDE

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU CONCOURS

La société par actions simplifiée **HAPPEEZ**, au capital de 437 050,00 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 821 943 040, dont le siège social est situé au 16 rue Jacqueline Auriol à Clermont-Ferrand (63100) (ci-après l'« **Organisateur** ») organise, à des fins publicitaires et de promotion de ses activités, un jeu-concours par tirage au sort avec obligation d'achat sur son site internet www.badabulle.com

L'Organisateur peut être contacté via le formulaire « Juste pour dire bonjour ! » accessible en cliquant sur la bulle « aide » du site www.badabulle.com

Le Gagnant du jeu-concours remportera le remboursement du montant toutes taxes comprises de la Commande, hors éventuels frais de port (ci-après la « **Dotation** »).

Le jeu-concours se-déroule du 10/05/2024 à 12h00 au 17/05/2024 à 12h00 (heure de Paris). Le tirage au sort pour désigner le gagnant aura lieu le 17/05/2024 à 14h30 au sein du siège social de l'Organisateur.

Ci-après le « **Concours** »

Le présent règlement détermine les conditions de participation et les modalités du déroulement du Concours (ci-après le « **Règlement** »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Concours est soumise à obligation d'achat.

La participation est limitée à une (1) Commande par personne.

Pour participer, chaque participant doit :

- Être âgé de plus de 18 ans et résider en France, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du Concours, et des membres du personnel de l'Organisateur ; et,
- Valider et payer, sur le site www.badabulle.com et avant la fin du Concours, une commande d'un montant minimum de soixante (60) euros toutes taxes comprises, hors éventuels frais de port (ci-après la « **Commande** »).

Seuls les participants répondant à l'ensemble de ces conditions sont éligibles au tirage au sort (ci-après le(s) « **Participant(s)** »).

La passation d'une Commande pendant le Concours emporte acceptation du Règlement.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation du Concours toute personne n'ayant pas respecté les conditions du Règlement, par exemple dans les cas de minorité du participant, de participation abusive, ou de soupçon de fraude.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu dans les 48 heures ouvrées suivant la fin du Concours.

Le tirage au sort sera effectué par l'Organisateur, parmi les Commandes, via une solution garantissant l'aléa. Une preuve datée sera conservée à des fins probatoires.

Le Participant ayant passé la première Commande tirée au sort sera le gagnant de la Dotation (ci-après le « **Gagnant** »), le Participant ayant passé la seconde Commande tirée au sort sera le suppléant (ci-après le « **Suppléant** »).

ARTICLE 4 – DOTATION

Le prix à gagner par tirage au sort est le suivant :

Le remboursement du montant toutes taxes comprises de la Commande, hors éventuels frais de port.

Le montant de la Commande est susceptible de varier selon les éventuelles annulations de commande et/ou rétractation.

La valeur de la dotation est non modifiable mais échangeable. A ce titre, en cas d'impossibilité avérée, et indépendante de sa volonté, pour l'Organisateur de délivrer au Gagnant et/ou à son Suppléant la Dotation, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer un ou plusieurs gains d'une valeur globale équivalente, ce que tout Participant consent, étant précisé que cette faculté de substitution ne peut porter sur une somme monétaire.

La Dotation sera délivrée sous 72h à compter de l'expiration du délai de rétractation de la Commande.

ARTICLE 5 – REMISE DE LA DOTATION

L'Organisateur contactera le Gagnant par courriel, sous 72 heures ouvrées à compter du tirage au sort, pour l'informer des modalités à suivre pour réclamer la Dotation.

Le Gagnant dispose d'un délai de sept (7) jours ouvrables, commençant à courir au lendemain de la date de réception de ce courrier électronique, pour réclamer la Dotation.

La remise de la Dotation s'effectuera sur la carte bancaire du Gagnant, ou sur son compte bancaire.

A défaut de réclamer sa Dotation dans ce délai, le Gagnant sera déchu de son gain sans qu'il ne puisse prétendre à aucune indemnité ou compensation que ce soit. Le Gagnant sera également déchu de son gain s'il se rétracte ou s'il annule la Commande tirée au sort.

L'Organisateur contactera alors, sous 48 heures ouvrées, le Suppléant pour lui remettre la Dotation selon les mêmes modalités.

Dans le cas où le Suppléant ne procéderait pas à la réclamation de la Dotation sous un délai de sept (7) jours ouvrés, la Dotation sera acquise par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas remettre la Dotation à toute personne n'ayant pas respecté les termes de ce Règlement ainsi qu'en cas de suspicion de fraude.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu concours sont traitées selon les termes et modalités de la politique de confidentialité du site www.badabulle.com

En complément, ces informations sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Organisateur, dont l'adresse est mentionnée à l'article 1, pour l'organisation d'un jeu concours de hasard à but publicitaire. La base légale du traitement est l'intérêt légitime de l'Organisateur de promouvoir ses activités.

Les données sont conservées pendant la durée légale de la prescription de droit commun à compter de la fin du jeu concours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le [site cnil.fr](http://site.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'Organisateur par mail (rgpd@babymoov.com) ou par courrier. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le Gagnant et/ou le Suppléant. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les Participants.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Les modifications du Règlement éventuellement effectuées pendant le Concours seront annoncées par voie d'avenants disponibles sur le site web de l'Organisateur et réputées acceptées par les Participants.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Cette annulation devra être annoncée et justifiée par l'Organisateur aux Participants.

ARTICLE 8 –CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le Règlement, et ses éventuels avenants, peuvent être consultés librement sur le site web de l'Organisateur.

Le Règlement peut également être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse email mentionnée à l'article 1, jusqu'à 14 jours après la date de clôture du Concours. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE

Le Concours et son Règlement sont soumis à la loi française.

Les éventuelles réclamations ou contestation relatives au Concours ou au Règlement doivent être formulées par écrit dans un délai de 30 jours calendaires après la date de fin de Concours.

L'Organisateur et les Participants s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige concernant le Concours.